



Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord

❧ Recueil des actes administratifs ❧

*Numéro 2016-03
(de juillet à septembre 2016)*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD
Numéro 2016 - 03 (juillet à septembre 2016)

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE (ACTES RÉGLEMENTAIRES).....	2
DEUXIÈME PARTIE (DÉLIBÉRATIONS).....	12

PREMIÈRE PARTIE :

**ACTES PRIS PAR LE PRÉFET AU TITRE DU SDIS,
ACTES PRIS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PAR LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD**

SOMMAIRE

**ACTES PRIS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.....3**

INSTANCES.....3

Arrêté n° SDIS59. 2016. X - 01 portant composition de la Commission Consultative du Service Départemental d'Incendie et de Secours Médical.....3

DÉLÉGATION DE SIGNATURE.....3

Arrêté n° SDIS59. 2016. XVIII - 03 portant délégations de signature à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIÈRE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Chefs des Groupements Territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.3

Arrêté n° SDIS59. 2016. I - 01 portant délégations de signature à Monsieur Frédéric THIERY, Directeur des Groupements « Ressources », à Monsieur Benoît THUMEREL, Directeur du Groupement Organisation et Pilotage, à Monsieur Jean-Yves VERLOINGNE, Directeur du Groupement Administration du Personnel et à Monsieur Mario GUETIERE, Directeur du Groupement Emplois et Compétences, à Monsieur Christophe BAUDEMONT, Directeur du Groupement Formation / Sports, à Monsieur Pierre DECLERCQ, Adjoint au Directeur du Groupement Formation-/Sports en charge de la mise en oeuvre des formations départementales et à Madame Agathe MANGEOT, Chef du Pôle Affaires Générales, Finances et Déplacements du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.....4

**ACTES PRIS PAR LE DIRECTEUR
DÉPARTEMENTAL.....7**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE.....7

Arrêté n° SDIS59. 2016. XVIII - 04 portant délégations de signature à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIÈRE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Chefs des Groupements Territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.7

Arrêté n° SDIS59. 2016. XIX - 02 portant délégations de signature à Monsieur Laurent MAILLARD, Directeur du Groupement Prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.....7

ACTES PRIS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INSTANCES

Arrêté n° SDIS59. 2016. X - 01 portant composition de la Commission Consultative du Service Départemental d'Incendie et de Secours Médical.

Le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 1424-27,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord :

ARRETE

Article 1^{er} : La commission consultative du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours du Nord est ainsi composée :

- médecin de classe exceptionnelle Patrick Hertgen (président) ;
- médecin hors classe Valéry Lecoeuvre ;
- médecin lieutenant-colonel Claude Meurisse ;
- médecin commandant Marc Rollet ;
- pharmacien hors classe Emmanuelle Alavoine ;
- pharmacien commandant Ingrid Demarquette ;
- infirmier d'encadrement Pascal Dupez ;
- infirmier chef Emmanuel Peru ;
- vétérinaire commandant Claude-Franck Leroy.

Article 2^{ème} : Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Lille ne peut être saisi que par voie de recours formé contre le présent arrêté dans les 2 mois à compter de sa notification.

Article 3^{ème} : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à chaque intéressé.

Fait à LILLE, le 12 juillet 2016
Le Président,
Jean-René LECERF

Acte déposé auprès de M. Le Préfet et affiché le 12 juillet 2016.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Arrêté n° SDIS59. 2016. XVIII - 03 portant délégations de signature à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIÈRE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Chefs des Groupements Territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-30 et L.1424-33 ;

Vu la délibération n° CA / 14 / I - 04 du 13 février 2014 par laquelle le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord a adopté l'organigramme du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Vu l'élection, le 2 avril 2015, de Monsieur Jean-René LECERF en tant que Président du Conseil Départemental du Nord et Président de droit du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 avril 2015 portant élection des représentants du Département au sein du Conseil d'Administration du SDIS du Nord ;

Considérant que Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord et Président de droit du Conseil d'Administration du SDIS du Nord a repris sa fonction de Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, par arrêté en date du 26 novembre 2015 ;

Vu la délibération n° CA / 15 / IV - 11 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord en date du 18 décembre 2015 donnant délégation au Président du Conseil d'Administration ;

Vu l'intérim sur les fonctions de Chef du Groupement 5, exercé par Monsieur Philippe DESORMEAUX, Chef du Groupement 4, à compter du 1^{er} août 2016 (note de service circonstancielle DGR/16/120 du 13 juillet 2016) ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

ARRETE

Article 1 : Une délégation de signature est accordée à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIÈRE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Chefs des Groupements Territoriaux, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes dans le domaine de la formation de tronc commun des Sapeurs-Pompiers Volontaires de leurs Groupements à

l'exception des procès-verbaux de jurys finaux et des diplômes.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° SDIS59.2016.XVIII-01 en date du 3 mars 2016 portant délégations de signature à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIERE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Hugues LIAGRE, Chefs des Groupements Territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque intéressé, affiché au siège du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Fait à LILLE, le 8 août 2016
Le Président,
Jean-René LECERF

Acte déposé auprès de M. Le Préfet et affiché le 8 août 2016.

Arrêté n° SDIS59. 2016. 1 - 01 portant délégations de signature à Monsieur Frédéric THIERY, Directeur des Groupements « Ressources », à Monsieur Benoît THUMEREL, Directeur du Groupement Organisation et Pilotage, à Monsieur Jean-Yves VERLOINGNE, Directeur du Groupement Administration du Personnel et à Monsieur Mario GUETIERE, Directeur du Groupement Emplois et Compétences, à Monsieur Christophe BAUDEMONT, Directeur du Groupement Formation / Sports, à Monsieur Pierre DECLERCQ, Adjoint au Directeur du Groupement Formation-/Sports en charge de la mise en oeuvre des formations départementales et à Madame Agathe MANGEOT, Chef du Pôle Affaires Générales, Finances et Déplacements du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-30 et L.1424-33 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 avril 2015 portant élection des représentants du

Département au sein du Conseil d'Administration du SDIS du Nord ;

Vu la délibération n° CA / 15 / IV - 11 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord en date du 18 décembre 2015 donnant délégation au Président du Conseil d'Administration ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

ARRETE

Article 1 : Une délégation de signature est accordée à Monsieur Frédéric THIERY, Directeur des Groupements «Ressources» du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes suivants :

Dans les domaines des Ressources Humaines et de la Formation / Sports :

- Tous les actes relatifs à l'exécution des contrats administratifs ;
 - les bons de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros HT ;
 - les bons de commande relatifs à la fourniture de titres restaurants,
 - tous les actes de gestion du personnel (sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires et personnels administratifs, techniques et spécialisés) aux recrutements, aux affectations, à la discipline, aux radiations des cadres, aux avancements de grade, aux résiliations d'engagement et aux révocations ;
 - les états de paiement de frais de déplacement et/ou d'hébergement ou de repas des agents et des élus du SDIS 59, ainsi que les courriers afférents à ces remboursements auxdits agents ;
 - les ordres de missions des personnels de catégories B et C ;
 - les convocations aux formations des personnels de catégories B et C ;
 - les convocations aux réunions adressées aux syndicats valant ordre de mission ;
 - les actes liés au trop perçu des titres restaurants ;
 - toutes correspondances, actes et documents à portée strictement administrative liés à l'instruction et au suivi des dossiers et dont la signature ne porte pas décision ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric THIERY, Directeur des Groupements Ressources, délégation de

signature est donnée, dans les mêmes conditions, à Monsieur Benoît THUMEREL, Directeur du Groupement Organisation et Pilotage, à l'effet de signer tous les documents pour lesquels le Directeur des Groupements Ressources a reçu délégation.

Article 3 : Une délégation de signature est accordée à Monsieur Benoît THUMEREL, Directeur du Groupement Organisation et Pilotage, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions relatives au Groupement Organisation et Pilotage, les actes suivants : toutes correspondances, actes et documents à portée strictement administrative liés à l'instruction et au suivi des dossiers dont la signature ne porte pas décision.

Article 4 : Une délégation de signature est accordée à Monsieur Jean-Yves VERLOINGNE, Directeur du Groupement Administration du Personnel, à l'effet de signer, dans le cadre de son domaine d'intervention, les actes suivants : toutes correspondances, actes et documents à portée strictement administrative liés à l'instruction et au suivi des dossiers dont la signature ne porte pas décision.

Article 5 : Une délégation de signature est accordée à Monsieur Mario GUETIERE, Directeur du Groupement Emplois et Compétences, à l'effet de signer, dans le cadre de son domaine d'intervention, les actes suivants : toutes correspondances, actes et documents à portée strictement administrative liés à l'instruction et au suivi des dossiers et dont la signature ne porte pas décision.

Article 6 : Une délégation de signature est accordée à Monsieur Christophe BAUDEMONT, Directeur du Groupement Formation / Sports du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes suivants :

Dans le domaine de la Formation / Sports :

- Tous les actes relatifs à l'exécution des contrats administratifs ;
- les bons de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros HT ;
- les ordres de mission des sapeurs-pompiers de catégories B et C ;
- les convocations aux formations des sapeurs-pompiers de catégories B et C ;
- les états de paiement de frais de déplacement et / ou d'hébergement ou de repas des agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ainsi que les courriers afférents à ces remboursements adressés auxdits agents ;

- les attestations pour la conduite et la manipulation de moyens élévateurs et d'engins spécifiques ;
- toutes correspondances, actes et documents à portée strictement administrative liés à l'instruction et au suivi des dossiers et dont la signature ne porte pas décision.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BAUDEMONT, Directeur du Groupement Formation / Sports, délégation de signature est donnée, dans les mêmes conditions, à Monsieur Pierre DECLERCQ, Adjoint au Directeur du Groupement Formation / Sports en charge de la mise en oeuvre des formations départementales, à l'effet de signer tous les documents pour lesquels le Directeur du Groupement Formation / Sports a reçu délégation.

Article 8 : Une délégation de signature est accordée à Madame Agathe MANGEOT, Chef du Pôle Affaires Générales, Finances et Déplacements du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes suivants :

- les bons de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros HT.

Article 9 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° SDIS59.2015.I-03 en date du 23 décembre 2015 portant délégations de signature à Monsieur Frédéric THIERY, Directeur des Groupements « Ressources », à Monsieur Benoît THUMEREL, Directeur du Groupement Organisation et Pilotage, à Monsieur Jean-Yves VERLOINGNE, Directeur du Groupement Administration du Personnel et à Monsieur Mario GUETIERE, Directeur du Groupement Emplois et Compétences, à Monsieur Christophe BAUDEMONT, Directeur du Groupement Formation / Sports, à Monsieur Pierre DECLERCQ, Adjoint au Directeur du Groupement Formation-/Sports en charge de la mise en oeuvre des formations départementales du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Article 10 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 11: Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque intéressé, affiché au siège du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Fait à LILLE, le 30 septembre 2016
Le Président,
Jean-René LECERF

Acte déposé auprès de M. Le Préfet et affiché le 30 septembre 2016.

**ACTES PRIS PAR LE DIRECTEUR
DÉPARTEMENTAL**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Arrêté n° SDIS59. 2016. XVIII - 04 portant délégations de signature à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIÈRE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Chefs des Groupements Territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1424-32, L.1424-33, R.1424-19-1, R.1424-20-1, R.2225-1 et suivants, R.2225-3, R.2225-10 ;

Vu le règlement opérationnel et notamment ses articles IV-32, IV-33, IV-34 et IV-35 du Titre IV « Prévision » ;

Vu la délibération n° CA / 14 / I - 04 du 13 février 2014 par laquelle le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord a adopté l'organigramme du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Vu l'intérim sur les fonctions de Chef du Groupement 5, exercé par Monsieur Philippe DESORMEAUX, Chef du Groupement 4, à compter du 1^{er} août 2016 (note de service circonstancielle DGR/16/120 du 13 juillet 2016) ;

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord procède, par le biais des Centres d'Incendie et de Secours, à des reconnaissances annuelles sur l'existence, la disponibilité, la signalisation et l'accessibilité des points d'eau incendie de son ressort territorial ;

Considérant l'obligation d'informer, dans les délais les plus brefs, les autorités de police administrative spéciale de défense extérieure contre l'incendie (Maire ou Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en ce qui concerne la déficience des points d'eau incendie publics et les propriétaires en ce qui concerne la déficience des points d'eau incendie privés. Il est apparu nécessaire de pouvoir déléguer la signature des comptes-rendus en cette matière aux chefs de groupements ;

ARRETE

Article 1 : Une délégation de signature est accordée à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIÈRE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Chefs des Groupements Territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à l'effet de signer les actes suivants :

- les comptes-rendus de reconnaissances opérationnelles des points d'eau incendie ;
- les courriers en cette matière à l'attention des autorités de police administrative spéciale de défense extérieure contre l'incendie en ce qui concerne les points d'eau incendie publics et des propriétaires en ce qui concerne les points d'eau incendie privés.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° SDIS59.2016.XVIII-02 en date du 3 mars 2016 portant délégations de signature à Messieurs Dominique JACQUES, Jean-Jacques MOLIÈRE, Stéphane BEAUVENTRE, Philippe DESORMEAUX, Hugues LIAGRE, Chefs des Groupements Territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque intéressé, affiché au siège du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Fait à LILLE, le 08 août 2016
Le Directeur Départemental,
Gilles GRÉGOIRE

Acte déposé auprès de M. Le Préfet et affiché le 08 août 2016.

Arrêté n° SDIS59. 2016. XIX - 02 portant délégations de signature à Monsieur Laurent MAILLARD, Directeur du Groupement Prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-2, L.1424-3, L.1424-32,

L.1424-33, R.1424-1, R.1424-19-1, R.2225-1 et suivants, R.2225-3 et suivants, R.2225-10 ;

Vu le règlement opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de secours du Nord ;

Vu la délibération n° CA / 14 / I - 04 du 13 février 2014 par laquelle le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord a adopté l'organigramme du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

ARRETE

Article 1 : Une délégation de signature est accordée à Monsieur Laurent MAILLARD, Directeur du Groupement Prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes suivants :

- les avis rendus dans le cadre de l'étude des permis de construire des bâtiments agricoles et des bâtiments industriels ;
- les avis rendus dans le cadre de l'étude des permis d'aménager ;
- les avis rendus dans le cadre de l'étude des certificats d'urbanisme ;
- les avis rendus dans le cadre de l'étude des déclarations préalables ;
- les avis rendus dans le cadre de l'étude des autorisations préalables ;
- les avis rendus dans le cadre de l'étude des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement ;
- les autres avis relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- les comptes-rendus de reconnaissances opérationnelles des points d'eau incendie et les courriers en cette matière à l'attention des autorités de police administrative spéciale de défense extérieure contre l'incendie en ce qui concerne les points d'eau incendie publics et des propriétaires en ce qui concerne les points d'eau incendie privés.
- toutes correspondances, actes et documents à portée strictement administrative liés à l'instruction et au suivi des dossiers et dont la signature ne porte pas décision.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° SDIS59.2016.XIX-01 en date du 19 avril 2016 portant délégations de signature à Monsieur Laurent MAILLARD, Directeur du Groupement Prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut

être déféré devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4: Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché au siège du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Fait à LILLE, le 24 août 2016
Le Directeur Départemental,
Gilles GRÉGOIRE

Acte déposé auprès de M. Le Préfet et affiché le 24 août 2016.

DEUXIÈME PARTIE :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU SDIS DU NORD.....11

RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2016..... 11

Ressources Humaines.....11

Délibération n° CA / 16 / I - 04 Résiliation de la convention de gestion des prestations du contrat Maintien de salaire passée avec la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.).....11

Délibération n° CA / 16 / I - 05 Renouvellement de la mise à disposition auprès du Centre Nucléaire de Production d' Electricité (CNPE) EDF de Gravelines du Lieutenant Colonel Gérard BABOU.....11

Délibération n° CA / 16 / I - 06 Consultation du Centre de Gestion sur une demande d'affiliation volontaire.....11

Délibération n° CA / 16 / I - 07 Gratification des stagiaires.....11

Formation / Sports 11

Délibération n° CA / 16 / VIII - 13 Convention de formation sur les Risques Radiologiques "Journée Pratique RAD" avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais (SDIS62).....11

Finances 11

Délibération n° B / 16 / III - 07 Régie d'avances – modification.....11

Affaires Juridiques..... 12

Délibération n° B / 16 / IV - 29 Conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un service de sécurité au profit du Valenciennes Football Club..... 12

Délibération n° B / 16 / IV - 30 Conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un service de sécurité au profit de la société VM Stade 59..... 12

Délibération n° B / 16 / IV - 31 Fausse alerte du 9 décembre 2015..... 12

Délibération n° B / 16 / IV - 32 Protection fonctionnelle de Monsieur B.A., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord..... 13

Délibération n° B / 16 / IV - 33 Protection fonctionnelle de Messieurs B.G., H.L. et C.H., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord..... 13

Délibération n° B / 16 / IV - 34 Protection fonctionnelle de Messieurs D.R., C.P., D.JY. et L.JP, agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord..... 13

Délibération n° B / 16 / IV - 35 Protection fonctionnelle de Monsieur D.T., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord..... 13

Délibération n° B / 16 / IV - 36 Protection fonctionnelle de Messieurs G.A. et D.S., agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord..... 14

Délibération n° B / 16 / IV - 37 Protection fonctionnelle de Monsieur L.S., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord..... 14

Délibération n° B / 16 / IV - 38 Protection fonctionnelle de Messieurs L.V. et V.F., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord..... 14

Délibération n° B / 16 / IV - 39 Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées - Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (CFC)..... 14

Délibération n° B / 16 / IV - 40 Rétrocession des parcelles A1427, A1430 et A1435 à la commune d'Orchies..... 14

Délibération n° B / 16 / IV - 41 Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux de la Métropole Européenne de Lille (MEL), sis, 2 rue de la Phalecque à Lille..... 15

Information Géographique 15

Délibération n° B / 16 / VII - 01 Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière..... 15

Commande Publique.....15

Délibération n° B / 16 / XI - 19 Convention de groupement de commandes en vue de passer un marché public d'acquisition de produits d'entretien et de petits matériels d'hygiène et d'entretien et convention de groupement de commandes en vue de passer un marché public d'acquisition et d'entretien / réparation de matériels de nettoyage.....15

Délibération n° B / 16 / XI - 20 Autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à l'acquisition, installation et maintenance d'une solution informatique de gestion des absences (hors maladie) et prestations associées - Marché n° 13-177.15

Délibération n° B / 16 / XI - 21 Autorisation de signature d'un avenant de transfert (avenant n° 1) passé initialement avec le Groupement conjoint A PROPOS/OXIO/JVLEC – Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion du dossier médical dématérialisé des agents du SDIS du Nord et prestations associées - Marché n° 15-133.15

Délibération n° B / 16 / XI - 22 Autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec le Groupement conjoint ROUZE/ESPACES & NUANCES – Travaux de réfection d'éléments de façade au Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Dunkerque – Marché n° 16-097.....16

Délibération n° B / 16 / XI - 23 Autorisation de signature des marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2016.16

Délibération n° B / 16 / XI - 24 Autorisation de signature de marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur est inférieure aux seuils européens. « Fourniture de ceinturons porte-accessoires pour les sapeurs-pompiers du Nord », « Entretien des tenues de protection pour les sapeurs-pompiers du Nord » et « Fourniture d'effets d'habillement pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers ».16

**DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DU SDIS DU NORD**

RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2016

Ressources Humaines

Délibération n° CA / 16 / I - 04 Résiliation de la convention de gestion des prestations du contrat Maintien de salaire passée avec la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T).

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la résiliation de ladite convention ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions, décisions et à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° CA / 16 / I - 05 Renouvellement de la mise à disposition auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) EDF de Gravelines du Lieutenant Colonel Gérard BABOU.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° CA / 16 / I - 06 Consultation du Centre de Gestion sur une demande d'affiliation volontaire.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de statuer favorablement sur la demande d'affiliation du Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Escaut.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° CA / 16 / I - 07 Gratification des stagiaires.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n° B / 10 / I - 02 du 26 mars 2010 ;
- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur;

- d'autoriser le Président à signer les conventions de stage ainsi que tous documents et décisions permettant la mise en œuvre de la délibération ;
- d'autoriser l'imputation de ces dépenses sur les crédits ouverts au Budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Formation / Sports

Délibération n° CA / 16 / VIII - 13 Convention de formation sur les Risques Radiologiques "Journée Pratique RAD" avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais (SDIS62).

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais afin d'établir les modalités de formation (voir projet joint au rapport susvisé) ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord à prendre toutes décisions et à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Finances

Délibération n° B / 16 / III - 07 Régie d'avances – modification.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération du 7 juillet 2006 afin d'étendre l'objet de la régie, d'ajouter la carte bancaire aux modes de règlement et de prévoir la nomination d'un mandataire. Les conditions de fonctionnement de la régie seront dès lors les suivantes :

Article 1^{er} - Il est institué une régie d'avance auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Article 2 - Cette régie est installée au Groupement des Finances et du Contrôle de Gestion, 65 place Rihour BP 70345, 59026 Lille cedex.

Article 3 - La régie fonctionne de manière permanente.

Article 4 - La régie paie les dépenses suivantes :

- des dépenses de matériels et de fonctionnement (non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée), dans la limite d'un montant par opération déterminé par arrêté du

ministre chargé du budget (annexe 8, arrêté du 19 décembre 2005 fixant ce montant à 2 000 euros).

- des rémunérations des personnels payés sur une base horaire ou à la vacation, ainsi que les charges sociales y afférentes ;
- au titre du mois au cours duquel les agents entrent au service de l'établissement ou le quittent, les rémunérations desdits agents ;
- des avances sur frais de mission et de stage ou les frais de mission et de stage lorsqu'il n'a pas été consenti d'avance.

Article 5 – Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- pour les dépenses de personnel, le paiement s'effectue exclusivement en numéraire et dans la limite 300 euros ;
- pour les autres dépenses, le paiement s'effectue soit en numéraire (dans les limites fixées par l'article 2 du décret n° 65-97 du 4 février 1965 modifié), soit par chèque tiré sur le compte de disponibilités de la régie, soit par carte bancaire domiciliée sur ledit compte.

Article 6 – Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la Direction régionale des finances publiques Nord Pas-de-Calais Picardie et du Département du Nord.

Article 7 - Le régisseur est assisté d'un mandataire exclusivement pour une ou des missions précisément définies dans l'acte de nomination.

Article 8 - Afin d'assurer la continuité du service public, un ou plusieurs mandataires suppléants remplacent le régisseur dans ses fonctions en cas d'absence de ce dernier pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois (article R.1617-5-2-II du CGCT).

Article 9 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 13 750 euros. Le paiement en espèces des rémunérations dues aux agents échappe à la règle de l'avance permanente. Ainsi l'avance nécessaire complémentaire, qui est fixée à un montant maximum de 2 000 euros, ne sera renouvelée qu'à chaque échéance de traitement pour une période d'un mois.

Article 10 – Le régisseur verse auprès du Payeur Départemental la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois.

Article 11 – Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 12 – Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 13 – Le mandataire et les mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Article 14 – Le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et le comptable public assignataire de la Paierie Départementale du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Affaires Juridiques

Delibération n° B / 16 / IV - 29 Conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un service de sécurité au profit du Valenciennes Football Club.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion de la convention dont le projet est joint au rapport susvisé, et d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à la signer ;
- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tout document, et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Delibération n° B / 16 / IV - 30 Conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un service de sécurité au profit de la société VM Stade 59.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion de la convention dont le projet est joint au rapport susvisé, et d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à la signer ;
- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tout document, et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Delibération n° B / 16 / IV - 31 Fausse alerte du 9 décembre 2015.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge la somme qui aura été fixée par le juge d'instruction dans le cadre de cette constitution de partie civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 32 Protection fonctionnelle de Monsieur B.A., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder la protection fonctionnelle à Monsieur B.A., en l'aidant à recourir au Ministère d'Avocat et en prenant en charge notamment les honoraires d'avocat, d'huissier, et les éventuels frais de consignation qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de cette affaire, l'opposant à Monsieur V.L. et ce, devant toutes les instances compétentes ;
- d'autoriser la récupération par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord des dépens exposés pour obtenir la décision de justice, objet de la présente, notamment les sommes allouées au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale et de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 33 Protection fonctionnelle de Messieurs B.G., H.L. et C.H., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder la protection fonctionnelle à Messieurs B.G., H.L. et C.H., en les aidant à recourir au Ministère d'Avocat et en prenant en charge notamment les honoraires d'avocat, d'huissier, et les éventuels frais de consignation qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de cette affaire, les opposant à Monsieur O.M. et ce, devant toutes les instances compétentes ;
- d'autoriser la récupération par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord des dépens exposés pour obtenir la décision de justice, objet de la présente, notamment les sommes allouées au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale et de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 34 Protection fonctionnelle de Messieurs D.R., C.P., D.JY. et L.JP, agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder la protection fonctionnelle à Messieurs D.R., CP., D.JY. et L.JP., en les aidant à recourir au Ministère d'Avocat et en prenant en charge notamment les honoraires d'avocat, d'huissier, et les éventuels frais de consignation qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de cette affaire, les opposant à Monsieur M.P. et ce, devant toutes les instances compétentes ;
- d'autoriser la récupération par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord des dépens exposés pour obtenir la décision de justice, objet de la présente, notamment les sommes allouées au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale et de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 35 Protection fonctionnelle de Monsieur D.T., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder la protection fonctionnelle à Monsieur D.T., en l'aidant à recourir au Ministère d'Avocat et en prenant en charge notamment les honoraires d'avocat, d'huissier, et les éventuels frais de consignation qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de cette affaire, l'opposant à Monsieur V.S. et ce, devant toutes les instances compétentes ;
- d'autoriser la récupération par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord des dépens exposés pour obtenir la décision de justice, objet de la présente, notamment les sommes allouées au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale et de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 36 Protection fonctionnelle de Messieurs G.A. et D.S., agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder la protection fonctionnelle à Messieurs G.A. et D.S., en les aidant à recourir au Ministère d'Avocat et en prenant en charge notamment les honoraires d'avocat, d'huissier, et les éventuels frais de consignation qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de cette affaire, les opposant à Monsieur D.S. et ce, devant toutes les instances compétentes ;
- d'autoriser la récupération par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord des dépens exposés pour obtenir la décision de justice, objet de la présente, notamment les sommes allouées au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale et de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 37 Protection fonctionnelle de Monsieur L.S., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder la protection fonctionnelle à Monsieur L.S., en l'aidant à recourir au Ministère d'Avocat et en prenant en charge notamment les honoraires d'avocat, d'huissier, et les éventuels frais de consignation qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de cette affaire, l'opposant à Monsieur A.D. et ce, devant toutes les instances compétentes ;
- d'autoriser la récupération par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord des dépens exposés pour obtenir la décision de justice, objet de la présente, notamment les sommes allouées au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale et de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 38 Protection fonctionnelle de Messieurs L.V. et V.F., agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à accorder la protection fonctionnelle à Messieurs L.V. et V.F., en les aidant à recourir au Ministère d'Avocat et en prenant en charge notamment les honoraires d'avocat, d'huissier, et les éventuels frais de consignation qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de cette affaire, les opposant à Monsieur D.C. et ce, devant toutes les instances compétentes ;
- d'autoriser la récupération par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord des dépens exposés pour obtenir la décision de justice, objet de la présente, notamment les sommes allouées au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale et de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 39 Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées - Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (CFC).

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de contrat joint au rapport susvisé et d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à les signer ;
- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tout document, et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 40 Rétrocession des parcelles A1427, A1430 et A1435 à la commune d'Orchies.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la rétrocession des parcelles cadastrées A1427, A1430 et A1435 à la Commune d'Orchies ;

- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tout document, et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / IV - 41 Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux de la Métropole Européenne de Lille (MEL), sis, 2 rue de la Phalecque à Lille.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant à la convention de mise à disposition,
- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tout document, et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Information Géographique

Délibération n° B / 16 / VII - 01 Renouveau de la convention de partenariat avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion de la convention dont le projet est joint au rapport susvisé et d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à la signer ;
- d'autoriser le Président à signer tout document, et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Commande Publique

Délibération n° B / 16 / XI - 19 Convention de groupement de commandes en vue de passer un marché public d'acquisition de produits d'entretien et de petits matériels d'hygiène et d'entretien et convention de groupement de commandes en vue de passer un marché public d'acquisition et d'entretien / réparation de matériels de nettoyage.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord à adhérer :

- au groupement de commandes, tel que défini en annexe du rapport susvisé, en vue de passer un marché public d'acquisition de produits d'entretien et de petits matériels d'hygiène et d'entretien,

- au groupement de commandes, tel que défini en annexe du rapport susvisé, en vue de passer un marché public d'acquisition et d'entretien / réparation de matériels de nettoyage.

- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de groupement de commandes en vue de passer un marché public d'acquisition de produits d'entretien et de petits matériels d'hygiène et d'entretien et la convention de groupement de commandes en vue de passer un marché public d'acquisition et d'entretien / réparation de matériels de nettoyage, ainsi que toute autre pièce ou autre document rendu nécessaire pour la constitution de ces groupements de commandes et pour la réalisation de leurs objets.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / XI - 20 Autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à l'acquisition, installation et maintenance d'une solution informatique de gestion des absences (hors maladie) et prestations associées - Marché n° 13-177.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration, à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à l'«acquisition, installation et maintenance d'une solution informatique de gestion des absences (hors maladie) et prestations associées - Marché n° 13-177», ainsi que tous les documents permettant la mise en oeuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / XI - 21 Autorisation de signature d'un avenant de transfert (avenant n° 1) passé initialement avec le Groupement conjoint A PROPOS/OXIO/JVLEC – Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion du dossier médical dématérialisé des agents du SDIS du Nord et prestations associées - Marché n° 15-133.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration, à signer l'avenant de transfert (avenant n° 1) au marché relatif à l'«Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion du dossier médical dématérialisé des agents du SDIS du Nord et prestations associées» - Marché n° 15-133, ainsi que tous les documents permettant la mise en oeuvre de la délibération.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / XI - 22 Autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec le Groupement conjoint ROUZE/ESPACES & NUANCES – Travaux de réfection d'éléments de façade au Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Dunkerque – Marché n° 16-097

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil d'Administration, à signer l'avenant n° 1 au marché relatif aux «Travaux de réfection d'éléments de façade au Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Dunkerque - Marché n° 16-097 », ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Délibération n° B / 16 / XI - 23 Autorisation de signature des marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2016.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer les marchés avec les sociétés choisies par la Commission d'Appel d'Offres et reprises dans le rapport susvisé, ainsi que tous les documents et actes s'y rapportant.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Délibération n° B / 16 / XI - 24 Autorisation de signature de marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur est inférieure aux seuils européens. « Fourniture de ceinturons porte-accessoires pour les sapeurs-pompiers du Nord », « Entretien des tenues de protection pour les sapeurs-pompiers du Nord » et « Fourniture d'effets d'habillement pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers ».

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer les marchés publics susvisés avec les sociétés choisies par le pouvoir adjudicateur ainsi que tous les documents et actes s'y rapportant.

Acte déposé auprès de M. le Préfet et affiché le 21 septembre 2016.

Certifié conforme
Le Président,



Jean-René LECERF

Conception et réalisation :

Groupement des Affaires Juridiques
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord

Achevé d'imprimer le 27 OCT. 2016

Imprimé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord
18 rue de Pas
CS 20068
59028 LILLE Cedex

ISSN 1626 - 2883